



Mémoire concernant la désignation de Réserve de la biodiversité permanente de l'Île d'Anticosti

par Daniel Vanier

Avant tout, Amant de la nature

et Biologiste bénévole

Bacc. Sciences Biologiques

Option écologie, UQAM

Remis, le 24 mai 2022 au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

***La réserve de la biodiversité d'Anticosti ne se réalisera pas sans l'apport
essentiel des résidentes et des résidents de Port-Meunier.***

Version finale

Qui suis-je ?

Je m'appelle Daniel Vanier, j'ai une formation de biologiste spécialisé en écologie (bacc. sc. biologiques, UQAM), plus particulièrement dans le domaine de la conservation des forêts et de la faune. Je suis résident de Montréal. Mon intérêt pour l'histoire et la protection de l'île d'Anticosti provient de la chance que j'ai eu, d'effectuer un voyage dans ce joyau naturel au début des années 1990. J'ai séjourné au gîte du phare de Pointe Carleton, géré par la SÉPAQ. Cette excursion d'une durée de six jours, organisée par la Société de biologie de Montréal, m'a permis de découvrir les nombreux attraits naturels de cette île enchantée. Parmi les nombreuses activités, notre groupe a marché sur une longue distance dans le canyon de la rivière Vauréal jusqu'à la fameuse chute du même nom; explorer la grotte de la Patate; tenter d'observer le Pygargue à tête blanche à l'embouchure de la rivière Jupiter; etc. Notre groupe d'écotouristes a vite pris conscience de la beauté de l'île d'Anticosti. À l'époque, ce territoire ne possédait aucun statut de protection ou de conservation, peut-être à l'exception de quelques réserves écologiques. À la fin de l'excursion, notre groupe avait même pris l'initiative d'écrire une lettre aux responsables de la SÉPAQ Anticosti pour leur exprimer nos inquiétudes en matière de conservation de la nature car il n'y avait pas de zonage et de règlements pour encadrer certaines activités. C'était le paradis de la chasse et de la pêche. Je n'ai rien contre, quelques mois après ce voyage, j'ai commencé à occuper un emploi comme biologiste auprès de la Fédération québécoise de la Faune (FQF), ancienne appellation de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec (FÉCPQ). Pour sa part, le parc national d'Anticosti fut aménagé quelques années après ces vacances. J'interviens dans le cadre de cette consultation publique du BAPE à titre de biologiste bénévole, à la retraite et non comme un expert, simplement un amateur de la nature.

1.0- Introduction

C'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que j'interviens dans le cadre de cette consultation publique du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) portant sur la désignation de Réserve de la biodiversité permanente d'un vaste territoire localisé entre autre au cœur de l'île d'Anticosti. Cette nouvelle aire protégée est à la limite du Parc national d'Anticosti. Il comprend également tout le pourtour de l'île soit 550 kilomètres (km) incluant les pointes Est, Ouest et Sud-Ouest. C'est la première fois que je participe à une audience du BAPE relatif à la protection et à la conservation des différents écosystèmes dans un territoire protégé.

Il y a presque deux ans, j'ai émis quelques commentaires sur le plan de conservation de la réserve de la biodiversité **projetée** de l'île d'Anticosti publié le 12 août 2020 dans la Gazette officielle du Gouvernement du Québec. Nous étions invité à remettre nos commentaires auprès

des responsables de la Direction des aires protégées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Le présent mémoire reprend les grandes lignes et certaines propositions de l'avis précédent¹. Cependant, j'ai apporté des bonifications en formulant de nouvelles propositions à propos entre autres du plan de conservation; de la cueillette des fossiles; des aménagements futurs pour la tenue des activités de sensibilisation et d'éducation à la nature et de l'accès à la zone littorale.

2.0- Désignation de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti.

Je désire féliciter le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de vouloir désigner ce vaste territoire de 1651,5 kilomètres carrés en réserve de la biodiversité permanente. Cette future réserve de la biodiversité est localisée principalement au centre de l'île d'Anticosti, couvrant presque totalement entre autres le bassin versant de la rivière Jupiter d'une superficie de 955 kilomètres carrés, protégeant également la bande littorale du pourtour de cette île d'une longueur d'environ 550 kilomètres ainsi que les pointes Ouest, Sud-Ouest et Est. Le plan de conservation prévoit la protection de plusieurs sites fossilifères importants, uniques d'une valeur universelle exceptionnelle (VUE) datant de l'Ordovicien supérieur et du Silurien inférieur, il y a 437-447 millions d'années. Cette période de l'histoire de la Terre correspond à la première extinction massive de la vie animale à l'échelle mondiale. Les principaux objectifs de cette réserve sont surtout de protéger la géodiversité, défini comme étant *"toute la variété de roches, de minéraux, de fossiles, de topographies, de sédiments et des sols ainsi que les processus naturels qui les forment et les altèrent"*² (Union internationale de la conservation de la Nature, 2008 (UICN)). Je dois souligner que le portrait de cette géodiversité de l'île d'Anticosti s'avère clair, précis et bien détaillé dans le texte du document d'information³ et du plan de conservation⁴.

Outre la géodiversité, la future réserve de la biodiversité recèle des paysages impressionnants. J'ai eu le privilège de marcher pendant une journée dans le canyon de la rivière Vauréal lors de mon voyage au début des années 1990. Les spécialistes du MELCC ont pris bien soin de bien représenter les quatre ensembles physiographiques (soit le troisième échelon du Cadre écologique de référence du Québec) de l'île d'Anticosti à l'intérieur des limites de la Réserve de la biodiversité. En matière d'écosystème aquatique, le territoire de la Réserve couvre entièrement le bassin versant de la rivière Jupiter avec une superficie de 955 kilomètres carrés. Il s'agit de la plus grande rivière de l'île et cette dernière porte le titre de reine des rivières au saumon selon la Fédération qui représente les saumoniers du Québec (FQSA)⁵. La protection de la bande littorale du pourtour de l'île d'Anticosti permet la conservation des exutoires de la centaine de rivières qui occupent le territoire. Nous retrouvons également 34 lacs et quatre étangs dans les limites de la future réserve. Les milieux humides sont bien représentés tel que les marais d'eau douce, les marais d'eau salé, les étangs et les tourbières. Deux types de tourbières ont été identifiés dans la réserve. Il s'agit des tourbières ombrotrophes et minérotrophes. Cette dernière possède une flore plus riche et diversifiée.

Au niveau des espèces fauniques, Anticosti est réputé pour la chasse au cerf de Virginie et la pêche au saumon de l'Atlantique. Pour sa part, la population de cerfs de Virginie a atteint un sommet avec environ 166 000 individus dans les années 2000. Cependant, le dernier inventaire (2018)⁶ montre une forte baisse de sa population de plus de 100 000 individus, atteignant environ 37 700 animaux. Le broutage excessif du cerf cause des problèmes de régénération des écosystèmes forestiers et peut menacer l'habitat de certaines espèces floristiques rares, vulnérables et menacées. Les gestionnaires de la forêt sont obligés d'installer des exclos pour empêcher les cerfs de brouter les plants de conifères lors des opérations de reboisement. La pêche aux saumons demeurent toujours une activité populaire sur l'île d'Anticosti. Au moins, une dizaine de rivières à part de Jupiter, accueillent également des saumoniers lors de la saison estivale. Élément important, le saumon sauvage d'Anticosti figure sur la liste des espèces de poissons en péril (COSEPAC) du gouvernement fédéral depuis 2010⁷. Pour permettre la poursuite des activités de pêche dans les rivières de l'île, les gestionnaires de la faune procèdent parfois à desensemencements. Maintenant, le règlementation prévoit que les pêcheurs doivent remettre à l'eau tout individu capturé de plus de 63 cm de longueur⁸. La survie de cette espèce est menacée par la présence trop abondante de certains prédateurs⁹ dans le golfe Saint-Laurent. La biodiversité de l'île d'Anticosti ne se limite pas à ces deux espèces. Ce joyau naturel cache d'autres secrets. La faune ailée est riche et abondante. Des inventaires ont recensé la présence d'au moins **221 espèces d'oiseaux** sur ce site¹⁰. La présence d'écosystèmes variés expliquerait cette biodiversité. Le littoral de l'île regorge de colonies d'oiseaux aquatiques dont l'une des plus grandes de l'Est de l'Amérique du Nord¹¹. Les nombreuses rivières d'eau douce et leurs exutoires; les milieux humides et les tourbières; les différents écosystèmes forestiers et des prés constituent des milieux essentiels pour l'alimentation et la reproduction de l'avifaune. L'île d'Anticosti demeure le principal territoire du Québec méridional pour la reproduction du Pyguargue à tête blanche avec 43 sites de nidification¹². Au moins 4 autres espèces d'oiseaux sont inscrites dans la Liste des espèces fauniques vulnérables et menacées auraient été aperçus dans le ciel d'Anticosti dont l'aigle royal¹³. Une dizaine d'oiseaux aquatiques figurent également dans la Liste québécoise des espèces vulnérables et menacées qui ont été observées dans les colonies de l'île.

Une autre belle surprise, demeure la diversité et l'abondance des mammifères marins qui se déplacent à proximité du littoral d'Anticosti dans le golfe du Saint-Laurent. Les recensements indiquent au moins 14 espèces dont la population de deux espèces qui pourraient devenir critiques¹⁴. Avec la création de la Réserve, il sera possible d'organiser des croisières d'observation de ces mammifères marins à partir de Port-Meunier et également de se rendre à une aire d'observation en haut de l'une des falaises du littoral sud.

La diversité des mammifères terrestres demeure très limitée. Il s'agit surtout de quelques espèces introduites dont le cerf par le propriétaire de ce vaste territoire au 19^{ème} siècle, M. Henri Meunier. Parmi les espèces introduites, deux ont complètement disparus, il s'agit de l'ours et de la martre. Deux espèces de chauve souris sont présentes dans les grottes de la future réserve dont la chauve souris rousse qui est menacée¹⁵.

À part le saumon sauvage de l'Atlantique qui est menacé, les inventaires dans les différentes rivières et lacs notent un nombre restreint d'espèces dont les plus connues sont l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel.¹⁶ En ce qui a trait aux forêts, les inventaires forestiers pour les

peuplements sont effectués régulièrement. Cependant, le broutage excessif par les cerfs de Virginie a entraîné la disparition de la strate arbustive¹⁷. Les inventaires relatifs à la flore ont couvert de faibles superficies de la future réserve, les résultats demeurent peu fiables surtout concernant la présence d'espèces végétales rares, vulnérables et menacées. Le registre du Centre de données du patrimoine naturel du Québec mentionne la présence de l'Aster d'Anticosti¹⁸. D'autres espèces floristiques pourraient s'ajouter mais il faudra faire un inventaire complet de ce vaste territoire de **1651,5 kilomètres carrés**. Pour pallier à ce recensement déficient, il serait intéressant d'organiser une **corvée nationale scientifique**. De nombreuses équipes formées d'étudiants.es en biologie végétale; de techniciens en sciences de la nature; de botanistes amateurs, des jeunes des cercles naturalistes sous la supervision de chercheurs et de professeurs de plusieurs universités québécoises auraient la chance d'effectuer un inventaire exhaustif du territoire de la Réserve de la biodiversité. Cette corvée nationale scientifique deviendrait une expérience enrichissante pour les plus jeunes. L'obtention de ce genre de données devient prioritaire si nous voulons dresser un portrait le plus précis possible des milieux sensibles de la future réserve de la biodiversité d'Anticosti.

Proposition 1:

Suite à l'analyse de la documentation déposée par le MELCC; aux questions posées par les participant.es lors de la période d'information; aux mémoires remis à la Commission en seconde partie. je propose que cette Commission demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) d'attribuer le statut permanent de Réserve de la biodiversité d'Anticosti en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) pour assurer la protection et la conservation de ce territoire.

La création de cette réserve de la biodiversité d'Anticosti va nécessiter des investissements importants si le gouvernement veut atteindre ses objectifs en matière de protection, de conservation, de mise en valeur, d'éducation relative à l'environnement et de tourisme durable pour ce vaste territoire.

Proposition 2:

Que le gouvernement du Québec accorde annuellement une aide financière (budget de fonctionnement) adéquate pour la gestion et le programme de recherche scientifique et de suivi écologique ainsi que pour les activités de sensibilisation et d'éducation relative à la nature et aux écosystèmes de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti. Il devra prévoir également des investissements pour des projets de mise en valeur (ex. installation d'exclos pour la protection de la flore, reboisement de chemins forestiers non carrossables, aménagement de frayères dans les rivières et les ruisseaux. etc.); de construction d'infrastructures (ex. construction d'un Centre d'interprétation, aire d'observation des mammifères marins, etc.); de tourisme durable (ex. sites d'hébergement, croisière pour l'observation des mammifères marins, etc.) prévus dans les futurs plans d'action. Les opérations, les activités, l'aménagement et la réalisation de ces projets seront sous la responsabilité du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et de la future Société de gestion à but non lucratif¹⁹.

Par leurs mandats respectifs, les ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), celui de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) et celui de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ainsi que la SÉPAQ seront appelés à jouer un rôle prépondérant dans la gestion et la conservation de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti et des autres aires protégées dont le Parc national. Il ne faut pas oublier qu'ils auront également des responsabilités pour la gestion du site du Patrimoine mondial de l'UNESCO qui couvrira l'ensemble du territoire de l'Île d'Anticosti. Le Gouvernement du Québec doit considérer ce projet comme un **chantier national** car l'obtention de l'inscription de l'Île d'Anticosti comme site du Patrimoine mondial de l'UNESCO aura des répercussions bénéfiques pour le Québec, le Canada et même à l'échelle internationale entre autres sur les plans de la recherche scientifique, de la conservation des aires protégées et de l'écotourisme durable.

Grâce à l'instauration de certains programmes spécifiques d'aides financières et de services, d'autres ministères pourront participer à la réalisation de ce grand projet. À titre d'exemple, le ministère du **Tourisme** pourra aider la municipalité de Port-Meunier dans la réalisation de son plan de développement de tourisme durable grâce à son expertise et par certaines subventions pour améliorer progressivement la capacité d'accueil; la **Fondation de la Faune du Québec** pourra financer des projets pour l'étude et la conservation des habitats essentiels de certaines espèces fauniques vulnérables ou menacées incluant le saumon sauvage de l'Atlantique; le **Fonds vert** et **Hydro-Québec** pourraient contribuer à l'élaboration et à la réalisation d'un plan de sobriété énergétique et de carboneutralité dont l'objectif serait d'accroître l'autonomie énergétique de la municipalité en favorisant les sources d'énergie renouvelables (ex. éolien, solaire passif, architecture bioclimatique, biomasse forestière) dans un processus collaboratif avec les représentants municipaux et la population.

Pour sa part, le ministère de l'**Éducation** pourra établir un programme spécifique de formation de la main d'oeuvre dans le domaine du tourisme durable afin de favoriser l'embauche du personnel provenant de la municipalité de Port-Meunier, de la MRC de la Minganie et de la Côte Nord. Même le ministère de l'**Agriculture et des Pêcheries (MAPAQ)** pourrait participer à cet effort de développement grâce à un programme de subventions pour l'installation de la production serricole de légumes à Port-Meunier; pour la valorisation des produits de la mer du golfe Saint-Laurent; pour la création d'un fromage du terroir avec la collaboration du producteur laitier et pourquoi pas, la mise sur pied d'une microbrasserie locale.

2.1- Démarches pour obtenir que l'Île d'Anticosti soit inscrit comme site du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les gouvernements du Québec et du Canada veulent que l'UNESCO inscrive l'Île d'Anticosti comme site du Patrimoine mondial. Il y a quelques années, la municipalité de Port-Meunier a émis l'idée que l'Île d'Anticosti soit reconnue comme site du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les autorités municipales ont réussi à convaincre les gouvernements canadiens et québécois de l'importance de la protection du territoire de l'Île²⁰. La municipalité et le MELCC ont initié un

processus d'élaboration de la proposition d'inscription de l'île d'Anticosti comme site du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans un premier temps, le gouvernement québécois désire l'attribution d'un statut permanent à la Réserve de la biodiversité d'Anticosti. Le principal objectif de ce territoire de conservation est de contribuer à la protection d'éléments représentatifs de la géodiversité de l'île ayant une valeur universelle exceptionnelle (VUE). Les pages 17 et 18 du document d'information nous donne une excellente description de la géologie de l'île d'Anticosti²¹. Les nombreux sites fossilifères de ce territoire insulaire sont reconnues mondialement par l'abondance et la qualité de leurs fossiles représentant la première grande extinction de la vie sur la Terre.

À titre complémentaire à la géodiversité, la géomorphologie de l'île comprend entre autres comme caractéristiques: "*les canyons (...) sont abondants, plus longs et plus profonds qu'ailleurs au Québec*"²². Pour sa part, la biodiversité de l'île est marquée entre autres par le recensement d'environ 221 espèces de la faune ailée dont une des colonies d'oiseaux aquatiques les plus importantes de l'Est de l'Amérique du Nord. Le territoire insulaire foisonne également de rivières à saumons dont la rivière Jupiter. Cette dernière possède le plus grand bassin versant d'Anticosti et profite d'une renommée internationale pour la pratique de la pêche sportive,

Outre la future réserve de la biodiversité, Anticosti bénéficie d'une combinaison d'aires protégées déjà existantes dont les principales sont: le parc national d'Anticosti; les réserves écologiques de la Pointe-Health et du Grand-Lac-Salé; la forêt refuge de la Colinne-Maskati; la forêt rare du Lac Wickenden et différents habitats fauniques protégées (ex. aire de confinement du cerf de Virginie, aire de concentration d'oiseaux aquatiques). Finalement, les aires protégées représentent près du tiers de la superficie de l'île soit **28,5 %**²³. Je crois fermement que tous ces éléments et le sérieux de cette démarche effectuée par les trois paliers de gouvernement, sera couronnée de succès. Je propose:

Proposition 3:

Que les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que la municipalité de Port-Meunier poursuivent leurs démarches pour l'inscription de l'île d'Anticosti comme site du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

2.2- Agrandissement de la réserve de la biodiversité dans le secteur Ouest à proximité de Port-Meunier.

Dans le cadre de cette consultation publique du BAPE, le MELCC profite de l'occasion pour proposer une légère modification des limites de la future Réserve de la biodiversité d'Anticosti. Il s'agit de deux portions de la plateforme littorale à l'Ouest et à l'Est de la Baie Ellis, à proximité de Port-Meunier²⁴. Lors de la première séance d'information, le MELCC a déposé une carte présentant la demande de modification des limites de la Réserve dans le secteur Ouest²⁵. Cet ajout de territoire couvre une superficie de 2,2 km² et comprend entièrement la plateforme

littorale entre la ligne des hautes eaux et celle des basses eaux²⁶. Le MELCC justifie cette nouvelle délimitation par la présence de sites fossilifères d'intérêt. Autre élément, ce site pourrait servir à des excursions à des fins éducatives avec un guide à proximité du village de Port-Meunier. Pour ces raisons, je propose:

Proposition 4:

Que le MELCC procède à l'agrandissement du secteur de la Pointe Ouest de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti en ajoutant les deux portions de la plateforme littorale localisée à l'Ouest et à l'Est de la Baie Ellis à proximité de Port-Meunier. Cet ajout de territoire couvre une superficie de 2,2 km².

3.0- Plan de conservation de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti

En 2020, le MELCC avait publié un plan de conservation préliminaire concernant la Réserve de la biodiversité projetée d'Anticosti dans la Gazette officielle du Gouvernement du Québec. La direction des aires protégées du MELCC a défini trois zones de protection et demandait aux citoyens de leur envoyer des commentaires et des propositions à ce sujet. J'ai participé à cette démarche de consultation à titre de biologiste bénévole et au meilleur de mes connaissances dans les domaines de la conservation de la faune et des écosystèmes forestiers. Mon voyage à Anticosti au début des années 1990, a eu des influences déterminantes pour mon implication dans ce dossier. Dans cette section, je reprend certains commentaires formulés dans mon avis précédent²⁷. Face à de nouvelles informations concernant le régime d'autorisation des activités par le ministre de l'Environnement, j'ai procédé à certains ajustements et bonifications.

3.1- Modifications à apporter pour le zonage de la Réserve de la biodiversité.

La Réserve de la biodiversité d'Anticosti sera composée de trois zones afin d'assurer la protection et la conservation de la géodiversité et de la biodiversité. La définition des trois zones est la suivante:

- 1- Zone de protection des fossiles: Le principal objectif de cette zone est de protéger le bien d'une valeur exceptionnelle universelle (VUE) qui correspond aux principaux sites fossilifères et des strates sédimentaires de la future réserve;
- 2- Zone tampon: Le but de cette zone sera de s'assurer qu'aucune activité ne vienne menacer la zone protection des fossiles adjacente ainsi qu'à la protection de la biodiversité;

3- Zone résiduelle: La gestion de ce territoire sera axée sur la protection de la biodiversité et la restauration écologique.²⁸

La protection du littoral suscite des inquiétudes en ce qui a trait à son accessibilité; à la fragilité de certains secteurs comme les exutoires des rivières; la présence de milieux humides dans la zone tampon et l'impact de la circulation de véhicules motorisés comme les quad et les VTT. Je propose l'ajout de la zone littorale aux trois autres zones définies par le MELCC pour la Réserve de la biodiversité d'Anticosti.

Proposition 5:

Que la zone littorale soit reconnue comme une zone à part entière dans le cadre du plan de conservation de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti pour assurer une protection plus efficace. Cette zone sera constituée de la plateforme littorale jusqu'à la limite des basses eaux, de la plage et d'une zone tampon adjacente à la plage d'une largeur de 1 km. Le ministre du MELCC pourra limiter l'accès à cette zone et l'exercice de certaines activités par de la signalisation.

Cette nouvelle zone couvre presque tout le pourtour de l'île d'Anticosti long de 550 km. Les deux profils principaux représentatifs de la zone littorale demeurent la falaise (Profil A) et les plages avec des talus adjacents (Profil B) tel qu'illustrées dans le document d'information du MELCC²⁹. Ma prochaine proposition porte sur l'interdiction de certaines activités dans la zone littorale.

Proposition 6:

Dans le cadre du futur règlement relatif au Régime d'autorisation des activités à l'intérieur de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti, le ministre du MELCC ajoute la modalité de gestion suivante:

Interdiction d'accès et de circulation des véhicules motorisés incluant les quad et les VTT dans la zone littorale à l'exception de ceux utilisés par le personnel de la SÉPAQ et de la future Société de gestion de la Réserve ainsi que ceux du MELCC, du MFFP et du MERN lors de travaux ou d'opérations ou lors de situations d'urgence.

L'accès de la zone littorale sera autorisé aux randonneurs, aux cyclistes, aux campeurs et lors d'activités d'éducation à la conservation de la nature et d'excursions pour l'observation de la faune.

3.2- Régime d'autorisation des activités à l'intérieur de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti

Lors de leur exposé d'introduction à l'audience à Port-Meunier, les représentants du MELCC ont présenté un tableau donnant un résumé du régime d'autorisation des activités qui pourront se

dérouler à l'intérieur de la future réserve de la biodiversité³⁰. Ainsi, les activités permises sans autorisation du ministre, demeurent entre autres les activités récréatives (randonnée, cyclisme, ski de fond); les activités de prélèvement faunique tel que la chasse, la pêche et le piégeage ainsi que les activités liées à la recherche scientifique et à l'éducation relative à la conservation de la nature.

Je suis heureux d'apprendre l'interdiction de toutes activités de nature industrielle en particulier celles liées à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures à l'intérieur de la réserve de la biodiversité. À mon avis, cette interdiction (hydrocarbure) devrait s'étendre à l'ensemble de la superficie de l'île d'Anticosti. Cependant, le plan de conservation souligne la présence de 13 puits d'exploration d'hydrocarbures à l'intérieur des limites de la réserve³¹. Un certain nombre de puits seraient en cours d'obturation. Il faudrait que ces travaux soient terminés prochainement. Cela pourrait représenter une tâche dans le dossier pour l'inscription de l'île d'Anticosti aux sites du Patrimoine mondial de l'Unesco. Si les propriétaires de ces puits ne les ferment pas, le gouvernement du Québec devrait procéder aux travaux au frais des détenteurs des baux à l'été 2023.

Proposition 7 :

Que le gouvernement du Québec accentue ses pressions auprès des propriétaires des quelques puits d'exploration d'hydrocarbure non obturés dans la Réserve de la biodiversité d'Anticosti afin que ces derniers procèdent à l'obturation dans les plus brefs délais. Si les travaux n'ont pas été exécutés au début de l'été 2023, le gouvernement engagera une firme spécialisée pour procéder à l'obturation de ces puits au frais des détenteurs de ces baux.

Cette proposition figurait déjà dans mon avis précédent en octobre 2020³². Il est à souligner que cette interdiction touche également les activités d'aménagement forestier industriel, minières et de production de force hydraulique.

Mes prochains commentaires s'appliquent surtout à des activités qui demandent des précisions au niveau des autorisations. J'ai pris connaissance de l'annexe 4, intitulée "*Régime d'activités, Interdiction, autorisations préalables et autres conditions d'exercice de certaines activités dans la Réserve de biodiversité projetée d'Anticosti*"³³ du plan de conservation. Il s'agit d'un genre de règlement qui permettra au Ministre de justifier ses décisions en matière de gestion.

Les deux premiers articles du Régime d'autorisation des activités touchent la cueillette des fossiles. Ils me semblent complexes et contradictoires. Le premier article interdit la cueillette des fossiles. Cependant, le deuxième article permet la cueillette des fossiles sous certaines conditions tel que la longueur, le nombre de spécimens, l'interdiction d'utiliser la force mécanique, etc.. Comment sera appliqué ces modalités et qui le fera? Le guide affecté aux sites fossilifères, un surveillant de la Réserve? Le principal élément de la protection de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti demeure les sites fossilifères qui sont uniques et exceptionnels en nombre d'espèces de fossiles et de leurs qualités de conservation. L'activité prioritaire dans la zone de protection des fossiles sera la recherche scientifique à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Je propose la modification suivante dans le texte de l'Annexe IV:

Proposition 8:

Que le MELCC biffe complètement l'article 2 du futur règlement présenté à l'annexe 4 du Plan de conservation concernant la cueillette des fossiles dans la Réserve de la biodiversité d'Anticosti.

À la limite, le ministre du MELCC pourrait autoriser la vente de certains fossiles sous certaines conditions seulement dans les Boutiques souvenirs appartenant à la Société de gestion de la réserve et à la Boutique souvenirs de la SÉPAQ au Parc national d'Anticosti. Le régime d'autorisation des activités prévoit que le ministre du MELCC doit délivrer des autorisations dans le cas d'activités commerciales³⁴. La SÉPAQ et la future Société de gestion de la réserve devront également demander les autorisations nécessaires pour leurs boutiques souvenirs et devront apporter des précisions pour la cueillette des fossiles. Il est à noter que la vente des fossiles sera exclusive à ces deux boutiques.

L'article 3 et 4 du futur régime d'autorisation des activités sous la responsabilité du ministre du MELCC sont essentielles pour préserver la biodiversité et l'intégrité des différents écosystèmes de la Réserve. L'invasion ou la colonisation même accidentelles de certains écosystèmes en particulier les milieux humides et riverains par des plantes exotiques envahissantes comme la phragmite causent de nombreux soucis à des organismes de conservation de la nature qui tentent de préserver l'intégrité de certains milieux devenus vulnérables. La phragmite est en train d'étouffer des plantes indigènes et de réduire la diversité dans les écosystèmes riverains et humides du Sud du Québec. Souhaitons que ces plantes ne réussissent pas à coloniser le territoire de la Réserve de la biodiversité. Espérons que les conditions climatiques de l'île d'Anticosti seront suffisantes pour empêcher une invasion. La prudence est de mise et un suivi écologique des plantes exotiques envahissantes s'imposera à la moindre présence de ces plantes dans les écosystèmes anticostiens. Il faudra également porter une attention particulière à la surveillance accrue des critères de qualité de l'eau pour les rivières à saumons. La crise climatique pourrait nous réserver malheureusement des surprises ayant comme possible répercussion, l'élévation des températures de l'eau des rivières lors de la période de frai. Le saumon de l'Atlantique est très sensible à la détérioration de la qualité de l'eau dans les rivières. Je suggère que le suivi écologique s'ajoute au mandat du responsable de la recherche scientifique.

Finalement, l'article 7 avec les alinéas 1 à 5 représente une assurance pour la préservation de l'intégrité des écosystèmes aquatiques et humides qui fournissent des services écosystémiques essentielles au bien-être de l'humain. Malgré cela, ces services sont souvent sous-estimés et ignorés. La Réserve de la biodiversité pourrait servir à développer la recherche scientifique qui tentent d'intégrer la valeur des services écosystémiques dans les processus décisionnels. Par exemple, évaluer juste la valeur des écosystèmes forestiers pour la captation du CO₂ pourrait nous donner des résultats surprenants.

3.3- Mise en place d'un système de cartographie numérique.

Les gestionnaires de la Société de gestion de la réserve de la biodiversité et les professionnels attitrés au MELCC, au MFFP et au MERN devront compter sur des outils de travail performants pour effectuer les différentes tâches reliées à la planification de ce vaste territoire. Dans les prochaines années, de nombreux inventaires et recensements seront effectués pour pallier à certaines carences en matière de données et informations permettant ainsi de fixer les priorités en termes d'acquisition des connaissances sur le terrain. La cartographie numérique couplée à des bases de données existantes et futurs comme par exemple, le Centre de données du patrimoine naturel du Québec, pourraient permettre aux gestionnaires de prendre des décisions éclairées dans les domaines de la planification, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'intégrité des différents écosystèmes et de la biodiversité incluant la géodiversité de la future réserve. Si Anticosti est inscrite comme site mondial de l'UNESCO, le système de cartographie devra couvrir toute la superficie de l'île.

La conception d'une cartographie numérique couplée à des bases de données spécialisées en géographie, en écologie, en botanique, en aménagement de la faune, en foresterie, en paléontologie, en géologie, en environnement et également en archéologie et histoire, sera indispensable et pourrait permettre d'éviter certaines erreurs en terme de planification. Grâce aux données recueillies par des inventaires sur le terrain comme la suggestion d'entreprendre une Corvée nationale en botanique, permettrait de réaliser un portrait le plus exhaustif possible de la flore anticostienne. Le premier objectif de cette cartographie est de rendre l'information disponible, facilement accessible pour les équipes de recherche dans les différentes universités, les professionnels et les techniciens. Le système informatique devra être performant mais simple à utiliser et fiable. Les différentes cartes produites pourront servir comme outils de planification. Les professionnels pourront identifier les différents milieux sensibles et à éviter lors de la réalisation des projets de mise en valeur à des fins de conservation, d'éducation, de récréation et de tourisme. Certaines cartes pourront regrouper plusieurs informations sur les milieux sensibles. Ainsi, une carte spécialisée en écologie, pourrait identifier et localiser la présence des espèces floristiques rares, vulnérables et menacées issus de la banque de données du Centre du Patrimoine naturel du Québec. Ensuite, le planificateur peut la localisation des habitats fauniques protégées tel que les aires de concentration des oiseaux aquatiques, les héronnières, les aires de confinement du cerf de Virginie, les 43 sites de nidification du Pygargue à tête blanche, etc. Si je dois planifier le tracé d'un sentier de randonnée, je dois tenir compte de la présence des milieux humides et des tourbières. Si l'objectif du sentier est de permettre aux visiteurs de découvrir un important site archéologique. Cependant, ce dernier est localisé à proximité d'une rivière à saumons. Il faudra que le tracé ne se rapproche pas trop près de la rivière et que les travaux de construction du sentier soit à une bonne distance de cette dernière pour éviter toutes formes d'érosion qui pourraient contaminer l'eau. Alors, les données en topographie devront être intégrées. Cette cartographie sera également utile pour localiser les autres sites fossilifères en dehors de la zone de protection des fossiles. Je suggère la proposition suivante:

Proposition 9 :

Que la Société de gestion de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti en collaboration avec la SÉPAQ, le MELCC, le MFFP et le MERN ainsi qu'avec la participation de spécialistes en

informatique procèdent à la conception et à la mise en place opérationnelle d'un système de cartographie numérique couvrant entre autres la superficie de la future Réserve, des autres aires protégées et de l'ensemble du territoire de l'Île d'Anticosti suite à son inscription comme site mondial du Patrimoine de l'UNESCO. Ce dernier devra être couplé à des banques de données existantes.

Ce projet représente un énorme défi et sera sous la responsabilité d'un seul coordonnateur qui s'ajoute à la liste des trois autres responsables suggérées dans le plan de gestion du MELCC³⁵.

3.4- Programme de restauration écologique des chemins forestiers non carrossables.

Le plan de conservation souligne que la route Transanticostienne, cette route non-pavée, permettra l'accès à plusieurs secteurs de la réserve. La Transanticostienne traverse la réserve sur une longueur d'environ 28 km³⁶. En ce qui a trait au réseau de chemins forestiers, quelques statistiques ont été colligées dans les différents documents du MELCC. Environ 450 km de chemins forestiers seraient jugées non carrossables, 670 km de chemins forestiers seraient de classe 4 et finalement 70 km seraient de classe 3. En tout le réseau de chemins forestiers totaliserait 1241 km. Il faut ajouter environ 15 km du chemin de la Baie Sainte-Claire qui traverse la Pointe Ouest de la future Réserve de la biodiversité. Les chemins forestiers sont surtout utilisés par les chasseurs.

Dans mon avis d'octobre 2020, je voulais limiter sensiblement l'accès du territoire de la future Réserve. La zone de protection des fossiles et certains secteurs de la zone tampon, l'accès à ces territoires méritent d'être plus contrôlé. Grâce à la consultation du territoire de l'Île sur Google Map, j'ai constaté que le réseau de chemins forestiers n'est guère dense et j'ai révisé ma position. Cependant, je demeure inflexible à propos de l'interdiction pour l'accès et la circulation des véhicules motorisés en particulier les quad et les VTT dans la zone littorale (voir la proposition 6 dans ce mémoire). Les inventaires de la flore dans la zone littorale risquent de recenser des îlots de végétation susceptibles d'être inscrits dans la Liste québécoise d'espèces floristiques rares, vulnérables ou menacées. Il faudra inscrire ces milieux sensibles dans une cartographie à petite échelle et s'assurer que des panneaux de signalisation avertissent les randonneurs, les campeurs et les cyclistes de la présence de cette flore.

Par souci de sécurité routière, je suggère la proposition suivante:

Proposition 10:

Que la Société de gestion de la Réserve procède progressivement à la restauration écologique des chemins forestiers non carrossables durant les cinq prochaines années en effectuant des travaux de préparation des sols et un reboisement caractéristique des anciens peuplements incluant certains feuillus aux peuplements forestiers traversés. L'installation d'exclos est nécessaire pour empêcher le broutage des plants par les cerfs de Virginie.

Ce programme de restauration écologique touchera environ 450 km de chemins forestiers et permettra de consolider certains écosystèmes forestiers. Ce plan présente également l'avantage

de rehausser légèrement le bilan de captation de CO₂. Il sera géré par le responsable de la Protection et du Suivi écologique.

4.0- Plan de gestion de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti.

Par manque de temps et étant donné le court délai accordé à la rédaction de ce mémoire (5 jours), cette section sera relativement courte en termes de commentaires et de justifications. Il faut dire que je possède peu de connaissances et d'expériences dans le domaine de la gestion. Le seul commentaire que je me permet en tant que simple citoyen, j'ai remarqué que les résidents.es lors des séances d'information, semblaient être dépassés par la double structure administrative pour la gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO et de la Réserve de la biodiversité d'Anticosti. OUF!!!. Permettez moi cette expression, si cela continue, ils vont manquer de bras.

4.1- Principes directeurs de gestion.

Dans le cadre de son plan de gestion, le MELCC a développé quatre principes directeurs de gestion. Le premier, le principal, concerne le devoir prioritaire à assurer la sauvegarde de l'intégrité et de la valeur universelle exceptionnelle du site. Le second souligne que la prise de décision relative à la protection et la gestion de la réserve seront basées sur les connaissances scientifiques. Finalement, la société de gestion et le MELCC devront favoriser l'implication des acteurs locaux, régionaux, nationaux et autochtones concernés. Je propose l'ajout de deux principes directeurs de gestion. Voici ma suggestion:

Proposition 11:

Principe directeur 5: Dans la mesure du possible, les gestionnaires soit la Société de gestion et le MELCC s'engagent à favoriser l'achat de biens et de services locaux (Port-Meunier, MRC de la Minganie) et régionaux (Côte Nord). Ils devront également favoriser l'embauche de la main d'oeuvre locale et régionale pour les postes permanents, à temps partiels et saisonniers.

Principe directeur 6: La gestion de la Réserve de la biodiversité et du futur site du Patrimoine mondial de l'UNESCO devront intégrer les seize principes présentés dans la Loi québécoise sur le développement durable en particulier la protection de l'environnement; le principe de précaution; l'Équité et Solidarité sociales et le respect de la capacité de support des écosystèmes³⁷. Étant donné la crise climatique, il est essentiel d'intégrer les principes de sobriété énergétique et de carboneutralité.

4.2- Les nouveaux domaines d'intervention des responsables.

Le document d'information du MELCC prévoyait la nomination de responsables qui auront comme principal mandat de superviser leur personnel et de faire réaliser des travaux, des opérations et des projets reliées à des domaines particuliers. Trois domaines ont été choisis, il s'agit de la Recherche scientifique; l'Éducation et la Mise en valeur et Protection³⁸. Pour ma part,

J'ai renommé les domaines pour intégrer de nouvelles fonctions et domaines d'interventions. Voici ma proposition:

Proposition 12:

Recherche scientifique;

Éducation, Communication et Mise en valeur

Protection et suivi écologique.

Le suivi écologique consiste à effectuer par exemple, des mesures liées aux critères de la qualité de l'eau pour évaluer l'état de santé des rivières à saumons et également d'analyser les répercussions possibles de la crise climatique sur les écosystèmes aquatiques d'Anticosti. Un autre exemple, d'évaluer les risques d'érosion de la zone littorale et de les intégrer à titre de principe de précaution dans des projets de mise en valeur (ex. aire d'observation des mammifères marins en haut d'une falaise). Il s'occupe également des nombreux inventaires qui seront à l'ordre du jour dans les cinq prochaines années.

Souvent, les activités de communication et d'éducation sont fortement interreliées. Les communications servent souvent de précurseurs en termes de sensibilisation et leur expertise est déterminante dans l'élaboration d'activités ou d'outils de vulgarisation.

4.3- Ajout d'un nouveau responsable pour un nouveau domaine d'intervention.

La **proposition 9** dans ce mémoire exige l'embauche d'un responsable et d'une équipe de professionnels qui auront comme mandat de veiller à la **mise en place d'un système de cartographie numérique** pour le territoire de l'île d'Anticosti. Ma proposition est la suivante:

Proposition13:

Que la Société de gestion procède à l'embauche d'un responsable et d'une équipe de professionnels pour la mise en place d'un système de cartographie numérique.

Il s'agit d'un dossier complexe qui représente un défi de taille même pour des spécialistes en informatique. Le nombre de banques de données à intégrer; les difficultés sur le plan de la présentation visuelle; les différentes échelles des cartes à produire et les attentes des utilisateurs seront des éléments essentiels à prendre en considération.

4.4- Production d'un plan d'action quinquennal pour les responsables et les équipes de chaque domaine d'intervention.

Au début de leur mandat, les équipes et le responsable de chaque domaine d'intervention devront élaborer un plan quinquennal (5 ans) d'action qui proposera une série de projets en fonction des priorités et évidemment, des budgets qui leur seront octroyés. Chaque plan d'action seront présentés, discutés et entérinés par les membres du comité consultatif et qui proposera du Conseil d'administration de la Société de gestion et du MELCC pour les domaines,

éducation et communication ainsi que mise en valeur. Pour sa part, la proposition de plan d'action provenant des équipes de la recherche scientifique et suivi écologique et celle de la cartographie numérique seront analysées par le Comité scientifique, le Conseil d'administration et le MELCC. Ma proposition est la suivante:

Proposition 14:

Que le responsable et son équipe de chaque domaine d'intervention élaborent un plan d'action d'une durée de cinq ans qui proposera entre autres une série de projets à réaliser.

À chaque année, le responsable devra déposer aux différentes instances, un court bilan des réalisations et de l'avancement des différents projets prévus dans son plan quinquennal.

À titre d'exemple, le plan d'action du domaine de l'Éducation, la Communication et la Mise en valeur pourrait prévoir pour les cinq prochaines années les projets et les activités suivantes:

- Terminer le sentier de randonnée qui fait le tour de l'Île d'Anticosti;
- Étude de faisabilité pour l'aménagement d'un sentier d'interprétation à la Pointe Ouest de la Réserve;
- Élaboration d'un site Internet très interactif avec des jeux éducatifs pour les enfants de 7 à 77ans;
- Construction du Centre d'interprétation et élaboration de son programme éducatif;
- Visites dans les écoles du Québec pour la promotion de la Réserve et de ses activités éducatives;
- Construction d'un Belvédère en haut d'une falaise du littoral Sud pour l'observation des mammifères marins dans le Golfe du Saint-Laurent;
- Étude de faisabilité pour la mise sur pied d'une croisière à partir de Port-Meunier et qui se rendrait à la Pointe Est pour l'observation des colonies des oiseaux aquatiques;
- Relations constantes avec les médias.

4.5- Participation des résidents.es de Port-Meunier, d'un représentant des organismes de conservation de la nature, d'un représentant, du Conseil régional de l'Environnement de la Côte Nord et ainsi que des représentants de la nation Innue au Comité consultatif de gestion.

Le troisième principe directeur de gestion dans le document d'information du MELCC³⁸ précise que la Société de gestion de la Réserve et le MELCC doivent favoriser la participation des acteurs locaux, régionaux et autochtone. La participation des acteurs locaux, régionaux et autochtone

au sein d'un Comité consultatif et d'un Conseil d'administration sur une base bénévole risque de décourager les candidats.es car la somme de travail risque d'être lourde. Il faut procéder parfois à la lecture des documents, faire une analyse, préparer parfois ses interventions et défendre ses positions et celle de l'organisme que vous représentez. Pour donner un coup de pouce à l'implication des participants, la Société de gestion de la réserve pourrait envisager une aide financière pour couvrir les dépenses et les heures de bénévolat consacrées à la participation aux différentes réunions. Je propose la formule suivante:

Proposition 15:

Que le MELCC et la Société de gestion de la Réserve analysent la possibilité d'offrir une aide financière pour la participation des bénévoles aux activités du Comité consultatif et du Conseil d'administration incluant la lecture et analyse des documents déposés pour étude ainsi que les frais de dépense selon les barèmes du gouvernement du Québec.

Bibliographie.

- 1-** Vanier Daniel, (Octobre 2020), **Commentaires relatifs au plan de conservation de la réserve de la biodiversité projetée de l'Île d'Anticosti**, 5 pages.
- 2-** Dudley, N (2008), **Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées**. Gland Suisse, UICN, x+96 pages.
- 3-** Gouvernement du Québec (2022), **Attribution du statut permanent de protection à la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti - Document d'information**, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 60 pages+annexes.
- 4-** Gouvernement du Québec (Août 2020), **Plan de conservation-Réserve de biodiversité projetée d'Anticosti**, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
- 5-** Site internet de la **Fédération Québécoise du Saumon de l'Atlantique (FQSA)**, Consulté le 19 mai 2022, www.saumonquebec.com
- 6-** MFFP (2019), **Inventaire aérien de la population de cerfs de Virginie sur l'Île d'Anticosti, Été 2018**, ministère des Forêts, de la Faunes et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord, 13 pages.
- 7-** Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, COSEPAC, **Consulté le registre des espèces en péril sur le site internet, le 19 mai 2022.**

8- ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, (20 mai 2022), **Présentation des cibles de consultation: gouvernance et de gestion**, Direction des aires protégées, Québec, 11 pages. BAPE DA3.1

9- **Rapport 331 du BAPE**, Annexe, Les seize principes du développement durable.

ANNEXE 1

Liste numérotée

des notes bibliographiques

1- Vanier Daniel, (Octobre 2020), **Commentaires relatifs au plan de conservation de la réserve de la biodiversité projetée de l'île d'Anticosti**, 5 pages.

2- Dudley, N (2008), **Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées**. Gland Suisse, UICN, x+96 pages.

3- Gouvernement du Québec (2022), **Attribution du statut permanent de protection à la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti - Document d'information**, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 60 pages+annexes. **p. 17-18.**

4- Gouvernement du Québec (Août 2020), **Plan de conservation-Réserve de biodiversité projetée d'Anticosti**, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements **p.3-6**

5- Site internet de **la Fédération Québécoise du Saumon de l'Atlantique (FQSA)**, Consulté le 19 mai 2022, www.saumonquebec.com

6- MFFP (2019), **Inventaire aérien de la population de cerfs de Virginie sur l'île d'Anticosti, Été 2018**, ministère des Forêts, de la Faunes et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord, 13 pages.

7- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, COSEPAC, **Consulté le registre des espèces en péril sur le site internet, le 19 mai 2022.**

8- Idem que 3, **p.24**

9- Idem que 7

10- Idem que 3, **p.23**

11- Idem que 3, **p.23**

12- Idem que 3, **p.23**

13- Idem que 3, **p.23**

14- Idem que 4, **p.10**

15- Idem que 4, **p.10**

16- Idem que 4, **p.11**

17- Idem que 3.

18- Idem que 3, **p.22**

19- Idem que 8, **p.14**

20- Idem que 8, **p.3**

21- Idem que 3, **p. 17-18**

22- Idem que 4, **p.6**

23- Idem que 4, **p.1**

24- Idem que 3, **p.39-40**

25- Idem que 8, **p.12**

26- Idem que 3, **p.39**

27- Idem que 1.

28- Idem que 4, p.16

29- Idem que 3, Figure 10, p.28

30- Idem que 8, Tableau présentant la Régime des activités en relation avec les autorisations nécessaires, p.10

31- Idem que 4, p.13

32- Idem que que 1, pages 3 et 4

33- Idem que 4, Annexe 4 , Articles 1 et 2, p.23

34- Idem que 4, Annexe 4, Article 14. p.28

35- Idem que 3, pages 43 et 44

36- Idem que 4, p.13

37- Rapport 331 du BAPE, Les seize principes du développement durable

38- Idem que 3, pages 43 et 44.

Daniel Vanier

danielvanier12@gmail.com

